

Bruxelles, le 11 mars 2024
(OR. fr)

7178/1/24
REV 1
OJ CONS 13
ECOFIN 262

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE
CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE
(Affaires économiques et financières)
Bâtiment Europa, Bruxelles
12 mars 2024 (9:00)

Format 1+3 (+2 en salle d'écoute)

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Approbation des points "A"
Liste des activités non législatives 7180/1/24 REV 1

Délibérations législatives

(Délibération publique conformément à l'article 16, paragraphe 8, du traité sur l'Union européenne)

3. Divers
Propositions législatives sur les services financiers en cours d'examen 7039/24
Informations communiquées par la présidence

Activités non législatives

4. Investissements sociaux et réformes pour des économies résilientes¹ 7163/24
Débat d'orientation
5. Mise en œuvre de la facilité pour la reprise et la résilience
État d'avancement

¹ À titre exceptionnel, en présence des ministres chargés de l'emploi et des affaires sociales (Format 2+2+2 (+2 en salle d'écoute))

- | | | |
|-----|---|--------------------------|
| 6. | Conséquences économiques et financières de l'agression de la Russie contre l'Ukraine
<i>Échange de vues</i> | |
| 7. | Suivi de la réunion des ministres des finances et des gouverneurs des banques centrales du G20 des 28-29 février 2024
<i>Informations communiquées par la présidence et la Commission</i> | 7223/24 |
| 8. | Budget de l'Union européenne : recommandation concernant la décharge à donner à la Commission sur l'exécution du budget pour l'exercice 2022
(Base juridique : article 319 du TFUE)
<i>Adoption</i> | (*) 6179/24 + ADD 1-2 |
| 9. | Budget de l'Union européenne : conclusions sur les orientations budgétaires pour 2025
<i>Approbation</i> | 6178/24
+ ADD 1 REV 1 |
| 10. | Divers
État d'avancement de la mise en œuvre de la législation sur les services financiers
<i>Informations communiquées par la Commission</i> | |

o

o o

p.m.:

Lundi 11 mars 2024

15.00 Eurogroupe

16.30 Eurogroupe en format inclusif

Mardi 12 mars 2024

9.30 Session en présence des ministres chargés de l'emploi et des affaires sociales

(*) Point sur lequel un vote peut être demandé
